



PASSEPORT AMBULATOIRE

CHP Sainte Marie

OSNY - VAL D'OISE



1 rue Christiaan Barnard
95520 OSNY

Accueil : **0826 30 95 95** (0.15 cts/minute)

Prise R.D.V. de consultation : **01 86 48 11 80**

Urgences : **01.34.20.98.98**

Votre séjour en Unité de Chirurgie Ambulatoire

NOM DE NAISSANCE :

NOM USUEL :PRÉNOM(S) :

Nom du chirurgien : Dr

Date de votre intervention:Date de RDV avec l'anesthésiste :

En cas de report de votre séjour

Nouvelle Date :

Lors de votre Admission, vous devrez transmettre les nom, prénom et numéro de téléphone :

De votre Personne de confiance :

D'une Personne à prévenir :De votre accompagnant :

Votre **Adresse-mail** :

Edito

Madame, Monsieur,

Bienvenue au Centre Hospitalier Privé Sainte Marie.

L'ensemble du corps médical et du personnel, a à cœur de vous faire bénéficier de leur compétence et de leur dévouement durant votre séjour.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention. Il contribuera à faciliter vos démarches et vous informera sur l'organisation de votre séjour et sur l'ensemble des services mis à votre disposition.

Tous nos vœux de prompt rétablissement vous accompagnent.

La Direction du CHP Sainte Marie

SOMMAIRE

L'UNITE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE	1
LE PARCOURS EN AMBULATOIRE	2
A VOTRE ARRIVEE DANS LE SERVICE	6
VOTRE SORTIE	7
Fiche pratique : votre enfant se fait opérer.....	8
Fiche pratique : la préparation cutanée.....	9
Check-list: les indispensables du patient de Chirurgie Ambulatoire	10

L'Unité de Chirurgie Ambulatoire

L'Unité de Chirurgie Ambulatoire est située sur 2 niveaux : un au rez-de-chaussée organisé sur 2 ailes et un autre au 1^{er} étage.

Le service comprend des chambres particulières et doubles, attribuées en fonction de l'intervention et de votre souhait.

La Chirurgie Ambulatoire concerne toute chirurgie réalisable en hospitalisation d'un jour, ou moins.

Ainsi, le patient est hospitalisé dans la journée ou demi-journée pour un acte d'exploration opératoire, sous anesthésie générale ou locorégionale voire locale. Il sera de retour à son domicile le jour même de son admission (*si toutes les conditions de sortie sont respectées*).

L'équipe de chirurgie ambulatoire est pluridisciplinaire. Notre établissement étant terrain de stage I.F.S.I. (Institut de Formation en Soins Infirmiers), vous serez amené à rencontrer des étudiant(e)s infirmier(ère)s. Ils se présenteront à vous et vous demanderont l'autorisation de participer à vos soins. Vous pouvez compter sur leur discrétion : tous sont tenus au secret professionnel.

Plusieurs conditions incontournables doivent être réunies pour une « hospitalisation » en chirurgie ambulatoire.

Le patient se doit de les respecter pour une prise en charge optimale.

Le Parcours en Ambulatoire

Vous allez bénéficier d'une intervention ou d'un examen en ambulatoire, c'est-à-dire que votre durée d'hospitalisation sera inférieure à 12 heures.

Arrivé dans la journée, vous repartirez chez vous avant 20h, après accord du chirurgien et de l'anesthésiste. La particularité de ce type d'hospitalisation nécessite, pour son bon déroulement, que soit respecté un certain nombre de précautions importantes.

➔ LA CONSULTATION D'ANESTHESIE

Comme vous l'aura indiqué votre chirurgien, vous bénéficierez d'une anesthésie. Vous devez alors consulter le médecin anesthésiste dans les jours précédents l'intervention dès que la date d'intervention est fixée. Votre consultation doit avoir lieu au minimum 48 heures avant la date programmée de l'intervention.

- ➔ Prise de RDV via Internet : <https://www.doctolib.fr/>
- ➔ Prise de RDV téléphonique : **01.86.48.11.80**

Doctolib

Le jour de votre consultation d'anesthésie, pensez bien à ramener tous les **examens** demandés par le chirurgien, l'**ordonnance** de vos traitements médicamenteux en cours ainsi que le **questionnaire pré-anesthésique** renseigné (document joint au présent passeport).



Si vous prenez habituellement des médicaments le matin, indiquez-le au médecin anesthésiste lors de la consultation.

➔ LA PRE ADMISSION



Juste après votre visite chez l'anesthésiste, vous devrez réaliser votre pré-admission.

La pré-admission consiste à :

- ➔ Faire connaissance avec vous pour **enregistrer vos données administratives** (votre identité, vos coordonnées postales, téléphoniques...)



Dans le cadre de l'Identitovigilance, une pièce d'identité vous sera demandée et une photographie sera prise sur place pour être insérée dans votre dossier médical informatisé.



- ☛ S'assurer que vos documents sont bien à jour (attestation de **Sécurité Sociale, Carte de Mutuelle, justificatif de domicile** de moins de 3 mois...) et vous indiquer, si nécessaire, de demander une prise en charge à votre **mutuelle**
- ☛ Noter vos choix en matière d'hôtellerie : chambre particulière ou double
- ☛ Vous expliquer les tarifs afférents à votre hospitalisation
- ☛ Récupérer les documents complétés au préalable par vos soins (autorisation d'opérer, consentement ambulatoire, consentement éclairé, fiche de désignation d'une personne de confiance).



Cas particuliers

- ☛ Pour les mineurs : l'Article 372-2 du Code Civil dispose que tout acte médical sur un mineur impose de recueillir au préalable le consentement de **SES** représentants légaux. (Cf. page 8- Fiche pratique : Votre enfant se fait opérer)
- ☛ Pour les majeurs protégés (tutelle ou curatelle) : l'autorisation d'opérer doit **OBLIGATOIREMENT** être signée par le représentant légal qui justifiera sa qualité de tuteur par un document officiel. Le majeur protégé devra être accompagné durant son hospitalisation.

➔ LA VEILLE DE L'INTERVENTION



Vous recevrez un appel la veille de votre admission pour vous rappeler les consignes pré-opératoires à respecter, ainsi qu'un SMS à 17h30 pour confirmer l'heure d'arrivée dans le service.

Les recommandations médicales à suivre la veille de votre séjour

Passez une soirée tranquille : votre diner devra être léger et sans alcool.



Sauf indication contraire de l'anesthésiste, vous prendrez vos médicaments habituels.

Toute hospitalisation comporte un risque infectieux qui peut être prévenu. Vous devrez :



- 1. Réaliser une dépilation, si celle-ci a été prescrite par le chirurgien.**
- 2. Prendre une douche avec votre savon habituel en respectant les conseils qui vous sont donnés en page 9.**

En cas de plaie près du site opératoire, prévenir le secrétariat de votre praticien qui jugera du report éventuel de l'intervention.

➡ LE JOUR DE L'INTERVENTION

Le matin avant de quitter votre domicile

Vous vous doucherez de nouveau avec le savon antiseptique **prescrit par votre chirurgien**, selon les mêmes modalités qu'en page 9, avant de quitter votre domicile.

Sauf indication spécifique de l'anesthésiste, vous serez totalement à jeun depuis plus de 6 heures.

Il est impératif d'enlever à la maison :

- Le **maquillage** et la **crème de jour**,
- Le **vernis à ongles** (permanent ou non) ainsi que les faux ongles,
- Les **bijoux** (y compris en tissu ou en corde, l'alliance) et les **piercings**.



Ne plus boire, ni manger, ni fumer, ni mâcher de chewingum.

N'oubliez pas de vous munir des documents nécessaires à la constitution de votre dossier médical comprenant :

- Votre carte de groupe sanguin si vous en possédez une,
- Vos résultats d'examen de laboratoire,
- Vos radiographies,
- Vos traitements médicamenteux en cours,
- Tout autre examen ou renseignement qui pourrait nous être utile.

➡ VOTRE ADMISSION

Le jour de votre intervention, vous devez vous présenter au Pôle administratif situé dans le hall d'accueil pour procéder à l'enregistrement de votre entrée.

En quelques mots, l'admission consiste tout simplement à :

- Vérifier que tous les documents ont bien été recueillis
- Vous indiquer si nous avons pu répondre à votre attente en matière de chambre particulière.

Le personnel des admissions est là pour vous aider et répondre à toutes vos interrogations d'ordre administratif.

Les documents nécessaires :

Les agents du Pôle administratif vous demanderont de nouveau :

- Votre Carte Vitale mise à jour (à défaut, une borne Carte Vitale est à disposition à l'accueil)
- Votre Carte de Mutuelle et une prise en charge si nécessaire
- Votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- Un chèque de caution

Cas particulier de l'admission pour une chirurgie non prise en charge par la sécurité sociale

Certaines interventions ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale. L'ensemble des frais devra être réglé dès votre admission selon un devis établi par votre praticien et l'établissement (validé par vous-même).



Si les documents suivants ne sont pas signés, votre intervention pourra être décalée voire annulée :

- Autorisation d'opérer pour les mineurs ou personnes protégées
- Consentement ambulatoire
- Consentement éclairé

Ces démarches administratives accomplies, vous serez dirigé vers « l'Unité de Chirurgie Ambulatoire » où l'équipe soignante vous attend.

A votre arrivée dans le service

Vous serez accueilli dans le service par l'équipe soignante qui veillera à votre installation. Les médecins et l'ensemble du personnel du service se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes questions particulières. Pensez à les avertir dès votre entrée de tout changement éventuel de votre état de santé depuis la consultation d'anesthésie (fièvre, toux, douleur, grossesse,...).

- ☛ Prévenir l'équipe soignante en cas de lésion cutanée (plaie, bouton, griffure,...)
- ☛ **Enlever : lunettes, montre, appareil auditif et dentaire.**

Vos Effets personnels

Des placards sont prévus dans chaque chambre pour entreposer vos effets personnels durant l'hospitalisation. Des coffres sécurisés par digicode vous permettront d'y déposer vos effets personnels.

Les soins

L'équipe soignante sera présente à vos côtés tout au long de votre parcours. En cas de nécessité, n'hésitez pas à utiliser la sonnette à votre chevet ou dans le cabinet de toilette. N'hésitez pas à solliciter le personnel soignant pour quelques conseils.

➡ **VOS PERSONNES RESSOURCES DURANT VOTRE SEJOUR**

☛ **Personne de confiance**

Avant votre pré-admission, il vous sera demandé de désigner une personne de confiance (Cf. Fiche de désignation de la Personne de Confiance ci-jointe au Passeport). Celle-ci sera consultée au cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté. Elle peut aussi vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux pour vous aider dans vos décisions. La Personne de Confiance doit être une personne majeure de votre choix.

La fiche de désignation de la Personne de Confiance doit être remise lors de votre pré-admission ou le jour de votre entrée dans le service ambulatoire.

☛ **Personne à Prévenir**

La Personne à Prévenir est une personne disponible durant votre hospitalisation et facilement joignable en cas de besoin. Elle ne recevra aucune information médicale vous concernant. La Personne à Prévenir peut être la Personne de Confiance. **Pensez à renseigner le nom de votre Personne à prévenir dans l'encart prévu au début du Passeport.**

☛ **Personne Accompagnante**

La Personne Accompagnante est la personne qui vous ramènera à votre domicile après l'intervention. Elle peut être la Personne de Confiance et/ou la Personne à Prévenir. **Pensez à renseigner le nom de votre accompagnant dans l'encart prévu au début du Passeport.**

Votre sortie

➔ A VOTRE RETOUR DU BLOC OPÉRATOIRE

- ➔ Après votre sortie du bloc opératoire, **l'équipe soignante** vous prendra en charge et vous prodiguera les soins post-opératoires.
- ➔ Votre **sortie validée** par votre chirurgien ou l'anesthésiste, vous serez installé au salon de sortie et une **collation** vous sera proposée.



- ➔ Soucieux d'améliorer sans cesse nos prestations et vos conditions de séjour au sein de notre établissement, l'équipe soignante vous remettra un **questionnaire de satisfaction**.
- ➔ **Merci de le déposer dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet afin que nous puissions prendre en compte votre avis.**
- ➔ L'équipe paramédicale vous remettra un document d'information sur les **consignes** à respecter à votre retour à domicile et une **enveloppe** contenant l'ensemble des documents administratifs de sortie (facture, bulletin de séjour, ...)
- ➔ Rendez-vous au secrétariat du chirurgien pour y récupérer vos ordonnances de sortie et autres documents nécessaires (arrêt de travail, arrêt maladie...)

➔ A VOTRE RETOUR A DOMICILE

En cas de complication (apparition de rougeur, chaleur, augmentation de la douleur, apparition de température et de frissons), vous devez appeler :

L'Unité de Chirurgie Ambulatoire : **01.34.20.96.84**

ou le praticien en journée via son secrétariat

ou le service des Urgences du CHP 24h/24, 7J/7

Urgences : 01.34.20.98.98

Le lendemain de votre intervention, une infirmière vous contactera pour s'assurer que votre douleur est bien prise en charge, et qu'aucun évènement indésirable ne vous perturbe depuis votre intervention.

Pour les patients opérés le vendredi et le samedi : appel effectué le lundi qui suit .

Fiche pratique

VOTRE ENFANT SE FAIT OPÉRER



La prise en charge d'un enfant pour une intervention chirurgicale est souvent source de stress tant pour les parents que pour les enfants. Il est donc important de préparer au mieux ce moment en prenant connaissance

Au moment de la pré-admission et de l'admission, il vous sera demandé :

- Le livret de famille ainsi que les pièces d'identité des deux parents,
- La signature **OBLIGATOIRE des deux parents** pour l'autorisation d'opérer. En cas d'absence d'un des deux parents, un document justificatif sera exigé (jugement de divorce précisant l'attribution de l'autorité parentale, acte de décès...).
- D'accompagner votre enfant tout au long de ses démarches administratives et de son séjour.

Des prescriptions spécifiques vous seront données par l'anesthésiste et le chirurgien en fonction de l'âge de votre enfant et de l'heure de son entrée.

Votre enfant devra être accompagné tout au long de son séjour par au moins un parent. Son carnet de santé vous sera demandé le jour de l'intervention.

Une salle de jeu est aménagée au sein du service ainsi qu'une nurserie pour les tout-petits.

La présence de deux adultes est fortement recommandée pour la sortie des enfants (l'accompagnant et une personne qui conduit)

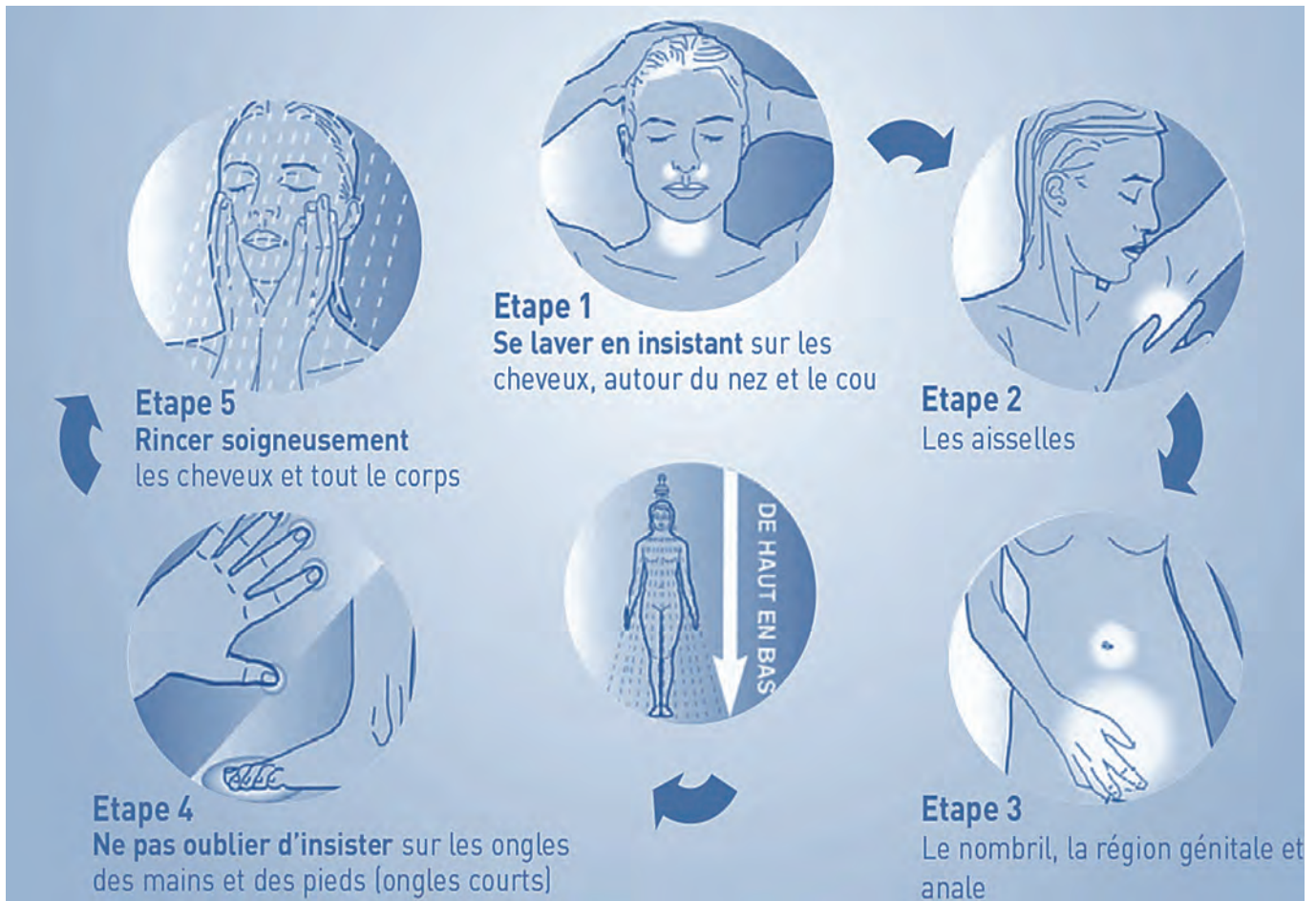
Fiche pratique

LA PREPARATION CUTANÉE

Une bonne hygiène cutanée pour lutter contre le risque infectieux

Toute hospitalisation comporte un risque infectieux qui peut être prévenu. Afin d'optimiser la qualité des soins, votre rôle est essentiel !

Les étapes à respecter pour la douche pré-opératoire



Après le rinçage

- Se sécher les cheveux et le corps avec une serviette **propre**
- Revêtir des vêtements **propres**
- Se brosser les dents

ATTENTION

Pas de rasage ni épilation de la zone opératoire avant votre arrivée, sauf accord explicite de votre chirurgien.

ATTENTION : le non respect de ces consignes peut entraîner l'annulation de votre intervention.



Check-list

Les indispensables du patient de Chirurgie Ambulatoire

Lors de votre parcours de soins, **cochez au fur et à mesure les étapes que vous avez réalisées.**

AVANT VOTRE INTERVENTION

- Date d'intervention prévue le : /...../.....
- Date de votre rendez-vous de consultation d'anesthésie le :/...../.....
- Pré-admission réalisée
- Savon antiseptique et médicaments prescrits achetés

LA VEILLE DE L'INTERVENTION

- Appel et SMS du service de Chirurgie Ambulatoire reçu
- Nettoyage et coupe des ongles de pieds et des mains réalisés
- Douche réalisée la veille à domicile

LE JOUR DE L'INTERVENTION

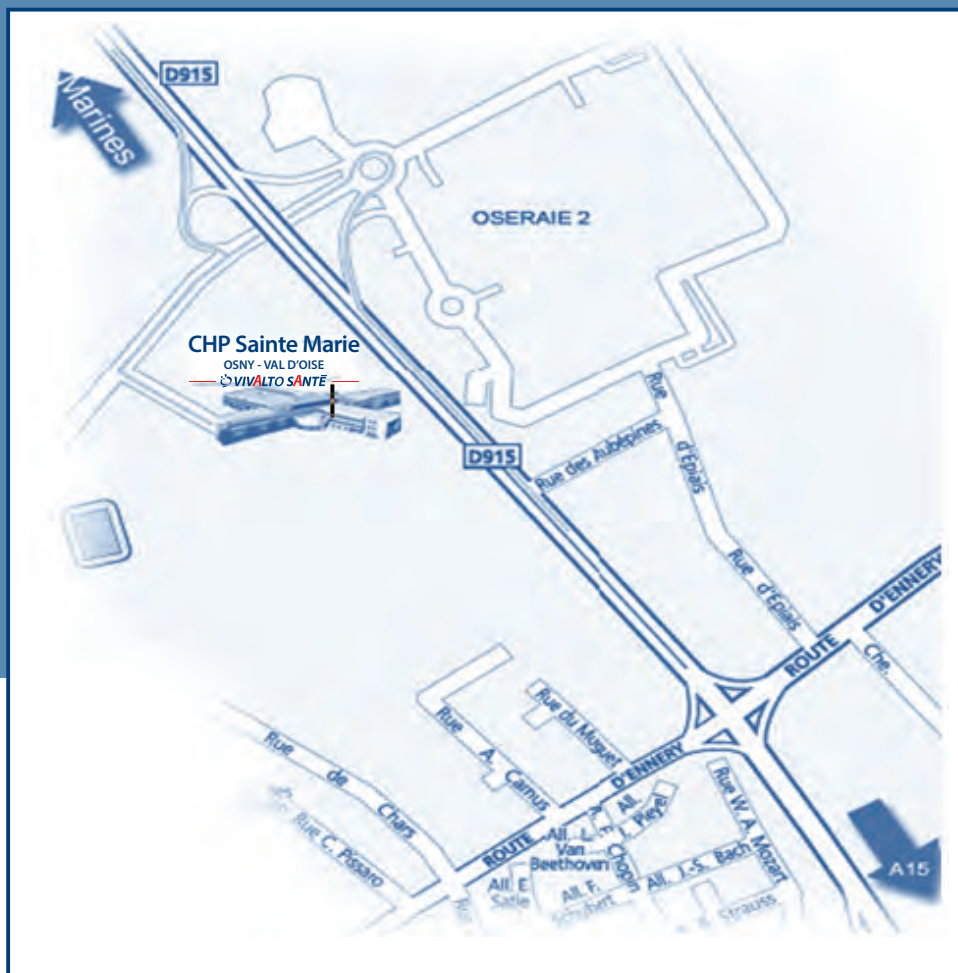
- Personne de confiance, personne à prévenir et accompagnante** désignées et prévenues (*gagnez du temps lors de l'admission en renseignant leurs noms sur l'encart prévu au début du Passeport Ambulatoire*)
- Etre à jeun (revoir les consignes données par le médecin anesthésiste)
- Douche réalisée le matin à domicile
- Bijoux, piercing, vernis, faux-ongles et maquillage retirés
- Ne pas ramener d'objets de valeur, argent liquide, ordinateur, tablette et téléphone portable, ...
- Ne pas oublier le document « Passeport Ambulatoire »
- Ramener les résultats d'examens demandés (groupe sanguin, examens biologiques, radiographie ...) ainsi que les documents administratifs
- Apporter les traitements habituels avec les ordonnances récentes de prescription
- S'il s'agit d'un enfant : apporter le carnet de santé et le livret de famille
- S'il s'agit d'un enfant ou d'une personne mise sous tutelle : une autorisation d'opérer signée par les deux parents titulaires de l'autorité parentale ou tuteurs légaux**
- Être à l'heure pour se présenter au service de Chirurgie Ambulatoire
- Ranger vos prothèses dentaires, auditives et vos lunettes dans une boîte à votre nom
- Pour votre confort pendant la prise en charge, prévoyez de la lecture.

LE JOUR DE VOTRE SORTIE

- Récupérer vos documents et vos rendez-vous de suivi en fonction de votre intervention
- Remplir le questionnaire de satisfaction et le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet

LE LENDEMAIN DE VOTRE INTERVENTION

- Répondre à l'appel téléphonique de l'infirmière du service pour le suivi de votre intervention
Pour les patients opérés le vendredi et le samedi, l'appel sera effectué le lundi qui suit.



CHP SAINTE MARIE

1 rue Christiaan Barnard, 95520 OSNY

Accueil : **0826 30 95 95** (0.15 cts/minute)

Unité de Chirurgie Ambulatoire :

01.34.20.96.84

Urgences : 01.34.20.98.98

Prise de RDV Consultation : 01 86 48 11 80